



N° 26.10

**Approbation du Compte
Financier Unique de l'exercice
2025 (CFU)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à Bourgoin-Jallieu, le 18 février 2026, sous la présidence de Monsieur Michel FAYET.

Nombre de membres en exercice : 18 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents : 12

CAPI : DEBES Céline, Michel FAYET, Denis GIRAUD, Alain MARY, Cédric NARDY

CCEL : BOUSQUET Patrick, CHAMPEAU Hervé, FIORINI Patrick, JOURDAIN Jean-Pierre, MARMONIER Pierre

COLL'IN : CASTAING Patrick, ROSET Patrick

Suppléants présents : 6

CAPI : BRUN Anh, SUCHET Noël

CCEL : COLLET Jacques, HUMBERT Claude

COLL'IN : CAUQUIL Alain, MUCCIARELLI Laurence

Titulaires absents ou excusés : 6

CAPI : BUSSY Chantal, DENIS Christophe, GIRARD Jean-Pierre, LIGONNET Andrée

CCEL : IBANEZ Raphaël

COLL'IN : VERNAY-GASS Julie

Pouvoir : 0

Signature de la feuille de présence effectuée

M. Denis GIRAUD est nommé secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, permettant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les entités volontaires, (les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

Compte Financier Unique 2025

① Section de fonctionnement	
Recettes 2025	27 614 057.40 €
Dépenses 2025	25 471 164.04 €
Résultat exercice 2025	2 142 893.36 €
Excédent 2024	3 826 107.11 €
Déficit 2024	
Excédent cumulé 2025	5 969 000.47 €
Déficit cumulé 2025	

② Section d'investissement	
Recettes 2025 (y compris compte 1068)	5 213 290.10 €
Dépenses 2025	7 398 886.94 €
Résultat exercice 2025	- 2 185 596.84 €
Excédent 2024	6 294 506.99 €
Déficit 2024	
Excédent cumulé 2025	4 108 910.15 €
Déficit cumulé 2025	
Recettes – restes à réaliser	13 353.00 €
Dépenses – restes à réaliser	1 046 969.00 €

L'exercice 2025 se solde donc par :

☐ un excédent de fonctionnement de :	5 969 000.47 €
☐ un excédent d'investissement de :	4 108 910.15 €
☐ des restes à réaliser d'investissement de :	
✓ en dépenses :	1 046 969.00 €
✓ en recettes :	13 353.00 €

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) au titre de l'exercice 2025,
- **APPROUVE** les résultats comme suit :

Compte Financier Unique 2025

- ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de : 5 969 000.47 €
- ⇒ en section d'investissement, un excédent de : 4 108 910.15 €

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 18 février 2026
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées
HEYRIEUX, le 18 février 2026

Michel FAYET
Président

